

tenir une loi de "pensions." Les difficultés renfermées dans la présente loi viennent de ce qu'elle a été préparée par des ignorants, qui n'ont fait aucune démarche à l'effet de se procurer les données nécessaires pour baser une loi d'une aussi grande importance.

Le Dr McGregor, de l'Ecole Normale McGill, parla fortement contre le principe de capitalisation contenu dans la loi, principe qu'il appelle tout simplement absurde (*idiotic*). Il est en faveur d'une loi de pensions équitable, mais il considère la présente loi tellement mauvaise, qu'il ne peut pas comprendre que quelqu'un puisse l'approuver.

Le Dr Kelly dit qu'il remarque dans la salle un monsieur qui a probablement voté en faveur de cette loi, et qui devrait avoir quelque chose à dire sur le sujet, à la suite des paroles sévères prononcées contre la dite loi par le Dr McGregor. Il serait heureux de connaître l'opinion du Solliciteur-général sur le sujet.

L'honorable M. Lynch stigmatise les expressions employées par le Dr McGregor. Quant à lui personnellement, il n'hésite pas à dire qu'il doute fort de la sagesse de la loi de "pensions." La position d'instituteur est bien différente de celle d'un employé du service civil; ce dernier entre dans le service public, et en fait immédiatement l'occupation de toute sa vie, à un traitement fixe, sujet à être augmenté de temps à autre en vertu de la loi. Pour l'instituteur c'est bien différent. Il n'a pas de traitement fixe, et un très grand nombre ne s'attendent pas même à demeurer dans la profession. Ce bill en particulier a été préparé par les autorités chargées de l'administration de l'instruction publique de la province, et quand il a été soumis au gouvernement, on supposait qu'il avait été examiné avec soin, et qu'il rencontrait les désirs et les besoins des instituteurs de cette province. C'est dans cette conviction qu'il a appuyé la loi. Il espère que la loi sera discutée à fond, mais avec modération, par les instituteurs, et il sera très heureux de faire part à ses collègues de l'opinion des instituteurs sur le sujet.

Le Rév. M. Rexford lit une lettre du principal Hicks, dans laquelle ce dernier exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance, mais attirant l'attention de l'assemblée sur le fait que le rapport n'a été adopté que par un vote de trois sur cinq présents.

Le Dr Robins dit que, malgré la vérité de l'assertion du principal Hicks, il avait des raisons de croire qu'une des personnes mentionnées comme opposées au rapport, aurait secondé la motion qu'il a secondée lui-même, si cette personne eût été présente à l'assemblée. Cette personne est maintenant dans la salle, et n'y est arrivée qu'après l'ouverture de la discussion; il aimerait à savoir si elle approuve ou désapprouve le rapport.

Madame Fuller dit qu'elle s'est opposée à l'adoption de la résolution confirmant le rapport du comité, parce qu'elle n'approuvait pas la forme de sa rédaction. Elle peut dire, cependant, qu'elle approuve les termes généraux du rapport, et que si elle eût été présente, elle aurait secondé la résolution pour que ce rapport fût reçu.

Le Dr McGregor dit qu'il est convaincu que les instituteurs entendront avec plaisir M. White, s'il veut bien exprimer son opinion sur le sujet.

M. Thomas White dit qu'il ne lui appartient pas de prendre part à une discussion comme celle-ci, qui ne concerne que les instituteurs. S'il était instituteur, il serait opposé à la loi de pensions; mais ce qu'il remarque, c'est qu'il y a deux questions en jeu dans cette discussion;

1o. Si une loi de pensions est désirable;

2o. Si, étant désirable, cette loi en particulier rencontre les désirs des instituteurs.

Il croit qu'il est très important que la convention exprime son opinion sur ces deux points.

Il est ensuite proposé par le Dr Kelly, secondé par M. A. W. Kneeland, que dans l'opinion de cette convention une loi de pensions de retraite, n'est pas désirable, dans les présentes circonstances.

M. Hubbard, inspecteur du district de St. François, dit, en réponse à une question, que, comme inspecteur, il doit faire exécuter la loi et non la discuter. Il peut dire que les instituteurs de son district n'ont eu aucune expérience de l'application de la loi, vu que la retenue a été faite sur l'allocation municipale. Il croit cependant que, dans son district, quatre-vingt-dix-neuf sur cent instituteurs, sont opposés à la loi de pensions.

M. McLoughlin, inspecteur du district de Bedford, dit que les remarques de M. Hubbard s'appliquent aussi à son district.